

Inauguration de l'EHPAD « les Jardins de Plaisance »

LANOUAILLE, le samedi 4 octobre 2013

Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

Permettez-moi de saluer Madame Jeanne LATASTE, votre ancien Maire, et Monsieur le Préfet Thierry LATASTE que j'ai plaisir à retrouver aujourd'hui en Dordogne. Je connais son ancrage dans le département et son attachement à cette terre de Lanouaille.

Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être à vos côtés pour cette inauguration de l'EHPAD « les Jardins de Plaisance ».

Je sais combien la mise en service de l'établissement constituait un moment très attendu localement au regard des besoins de prise en charge de proximité, au regard de l'antériorité du projet (il a débuté en 2008) et au regard des difficultés et des incertitudes rencontrées en 2011 sur le financement de l'investissement.

Je tiens donc à saluer l'engagement des personnalités présentes ou absentes aujourd'hui qui se sont mobilisées pour que Lanouaille ait sur son territoire un EHPAD adapté.

Je pense à vous M. le Président du Conseil général, à vous Mme la Députée, à vous M. le Président de la Communauté de communes, à vous M. le Maire, à mon prédécesseur Mme Béatrice ABOLLIVIER et à l'ancienne Directrice générale de l'ARS Aquitaine Mme Nicole KLEIN.

Vous le constatez, Mesdames et Messieurs, l'union a été totale autour de ce projet et, comme à chaque fois, l'union a permis d'aboutir.

Tous les niveaux de collectivités se sont engagés dans la construction de l'EHPAD, aux côtés de l'Etat : commune, communauté de communes, département et région.

Après la visite de l'établissement, nous nous accordons tous à dire que la réalisation architecturale est une réussite.

Nous avons là une construction innovante répondant aux préoccupations environnementales.

Tout a été pensé pour que les réponses aux besoins des personnes âgées soient si intégrées qu'elles en deviennent évidentes et naturelles.

Il s'agit donc là d'une réalisation moderne et humaniste.

Mais comment pouvait-il en être autrement, alors que nous sommes tous si conscients que le vieillissement est devenu un enjeu démographique, financier et social qui nécessite et nécessitera encore l'adaptation de nos politiques publiques.

Un chiffre pour mesurer l'engagement des pouvoirs publics en faveur de nos aînés : la solidarité nationale s'élève aujourd'hui à 25 milliards d'euros.

Vous voyez que malgré les tensions qui pèsent sur les finances publiques, la prise en charge de la dépendance est toujours d'actualité.

En Dordogne, département où la population est la plus âgée d'Aquitaine, nous le savons bien.

Les plus de 60 ans représentent déjà 31% de notre population et les plus de 75 ans près de 12%, cela représente 46 000 personnes, et ces chiffres vont encore augmenter dans les prochaines années.

Cette prise de conscience s'est encore récemment traduite par des actions concrètes dans notre département, et particulièrement dans sa partie nord.

Je voudrais à ce titre rapprocher l'inauguration de l'EHPAD de Lanouaille aux poses de la première pierre des EHPAD de Thiviers et Brantôme et à la prochaine inauguration de l'EHPAD de Champagnac-de-Belair.

Elles mettent en évidence la cohérence du schéma territorial de santé qui se met en place dans le nord de la Dordogne, le long d'un axe ouest-est : Mareuil-sur-Belle, Brantôme, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Thiviers, La Coquille et Lanouaille, et ce de façon pragmatique et avec des moyens financiers qui restent conséquents.

Ce maillage territorial des EHPAD mérite aussi d'être rapproché de celui des maisons de santé pluridisciplinaires, toujours d'ouest en est : Mareuil-sur-Belle, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Thiviers, La Coquille et Jumilhac-le-Grand, pour lesquels l'engagement et le soutien financier de l'Etat et de ses partenaires restent aussi conséquents.

Mesdames et Messieurs, la Dordogne dispose aujourd'hui de 70 EHPAD, ce qui représente près de 6000 places d'hébergement permanent, d'hébergement temporaire et d'accueil de jour. Je n'oublie pas les 22 services de soins infirmiers à domicile qui

interviennent sur tout le territoire au profit de plus de 1000 personnes âgées.

Le maintien à domicile reste bien sûr la pierre angulaire de notre politique d'accompagnement des personnes âgées, vous ne cessez d'insister sur ce point, M. le Président du Conseil général.

Mais pour les personnes dont l'autonomie décline et qui ne peuvent rester chez elles, il est évident qu'il faut des établissements de proximité, comme le vôtre à Lanouaille, qui offrent une réponse adaptée avec un environnement agréable et humain.

Notre politique de santé se situe à la croisée des priorités de l'Etat dans le département : le pacte social, l'aménagement du territoire et la sécurité.

Les enjeux pour la Dordogne sont énormes, tant nous restons confrontés au risque de la désertification médicale.

C'est pourquoi nous sommes mobilisés pour agir, dans le cadre de cette union dont je parlais au début de mon intervention.

Le pacte santé-territoire a été présenté aux élus par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine le 15 février 2013. Il va permettre d'engager des initiatives fortes dans le domaine de la gestion de la démographie médicale et de la permanence des soins, en facilitant l'installation de jeunes médecins en milieu rural, ou encore dans les domaines de l'accès aux soins urgents, de l'accompagnement des personnes âgées et de celui des personnes handicapées.

Nous avons installé la commission départementale de la démographie médicale et paramédicale et de l'aménagement du territoire, la première d'Aquitaine, le 8 juillet dernier.

Cette instance, coprésidée par le Préfet, le Président du Conseil général et le Directeur général de l'ARS, s'appuie sur un observatoire et proposera un plan d'actions à l'échelle départementale.

Le niveau de proximité se devait aussi d'être organisé pour compléter le dispositif opérationnel. C'est l'objet des contrats locaux de santé, et nous allons signer celui du nord de la Dordogne dans les prochains jours.

Ce contrat local de santé, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les professionnels de santé, va nous permettre de travailler main dans la main et de cibler nos priorités pour faire aboutir des projets aussi nécessaires que celui que nous inaugurons aujourd'hui.

Nos concitoyens attendent de nous de la cohérence. Tout euro dépensé doit l'être utilement, c'est encore plus vrai dans le cadre budgétaire contraint qui est le nôtre actuellement.

C'est à vous, les personnels de l'EHPAD, à qui je souhaite m'adresser pour conclure.

Madame la Directrice, je tiens à vous remercier pour votre accueil chaleureux. Je tiens aussi à saluer votre professionnalisme et celui de vos équipes de soins et d'accompagnants qui permettent de créer un cadre sécurisant pour les résidents, mais aussi pour leurs familles.

Je suis conscient de tout ce que vous leur apportez.

Dans cette structure à taille humaine, les relations entre les équipes et les personnes accueillies sont essentielles et déterminantes pour le bien-être de tous

Mesdames et Messieurs, je suis certain que les conditions de travail que vous trouvez ici correspondent à vos attentes et que vous vous épanouissez pleinement au service de nos aînés.

La solidarité, la fraternité et l'attention que vous portez aux résidents sont autant de principes qui fondent la richesse d'une société.

Grâce à vous, ces principes sont au cœur de notre pacte solidaire de santé.

Soyez-en félicités et remerciés.